

Compte rendu de la séance du mardi 02 novembre 2021

Président :

Suzette CLAPIER

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Pierre FABRE

Présents :

Dimitri BERTHELIN, Jean-Pierre CHAMBERT, Suzette CLAPIER, Laurent DELPERIE, Nadine DODEMAN, Jean-Pierre FABRE, Sophie GERMAIN, Sabine LAFON, Gilles LAGARRIGUE, Yves ROTTE, Christian VALIERE, Sébastien XAVIER

Excusés :

Catherine MARRE, Cindy PETITJEAN

Représentés :

Justine MAILHE

Ordre du jour:

- approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala à la Commune de Saint-Hizaire,
- attribution du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2021 (produit 2020) valant DM 6,
- Projet réhabilitation cantine et extension garderie : examen de l'esquisse proposée par Aveyron Ingénierie,

Délibérations du conseil:

Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA de la commune de SAINT-IZAIRE (DE 2021 032)

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire expose que le Comité Syndical Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 13 septembre 2021, a accepté l'adhésion de la Commune de ST IZAIRE.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Madame le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de SAINT-IZAIRE au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de SAINT-IZAIRE au Syndical Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, au transfert de la compétence "eaux" ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Attribution Fonds Départemental de la Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement 2021 (produit 2020) (DE 2021 033)

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Codé Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits ouverts au Budget Primitif 2021,

Madame le Maire indique au Conseil Municipal la notification du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2021 (produit 2020) et précise qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	17478.20	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		17478.20
TOTAL :		17478.20	17478.20
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		17478.20	17478.20

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.